

Une stratégie ambitieuse pour développer la filière agricole

Les Rencontres SPM – Bretagne – argumentaire

L'archipel De Saint-Pierre-et-Miquelon est constitué de 4 îles principales, Saint-Pierre, Miquelon, Langlade et l'île aux marins.

A l'époque de la Grande Pêche, sans être autosuffisantes, les productions animales et végétales couvraient une part non négligeable des besoins des habitants « à l'année longue » selon l'expression en vigueur sur le territoire.

Sans avoir pour objectif une couverture totale, l'Archipel se doit d'améliorer sensiblement cette situation, dans le triple objectif de valorisation du potentiel de production permis par ses caractéristiques pédologiques et climatiques, de consolidation des activités existantes, et de développement d'activités nouvelles.

Pour atteindre cette ambition, la Collectivité Territoriale et l'Etat ont formalisé dans un cadre partenarial le plan de développement de l'agriculture durable (PDAD, document disponible [ici](#)). Ce document programmatique vise à renforcer les exploitations existantes (modernisation et augmentation de la valeur ajoutée), à installer de nouveaux exploitants, à répondre à la demande alimentaire et à faire de l'agriculture de l'archipel une agriculture moderne et performante sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Potentiel en matière de productions

Elevage

Le développement de ce secteur est fortement encouragé par les aides à l'agriculture mises en place par les autorités. Les résultats de cette stratégie commencent d'ailleurs à arriver.

Il existe une production de canards gras depuis plus de vingt ans, et une transformation sur l'Archipel avec un excellent niveau qualitatif. Les produits sont très majoritairement commercialisés sur l'archipel.

Un développement est possible dans ce domaine, en lien avec le développement touristique fortement souhaité par la Collectivité Territoriale.

La plupart des produits agricoles locaux représentent une part très faible des besoins. Dans le cas des volailles et ovins/caprins, l'objectif pourrait être de doubler voire tripler la production. La stratégie sur ces filières reposerait à la fois sur un renforcement et une diversification des productions des structures existantes et sur l'installation de nouveaux exploitants, pour atteindre ces niveaux de production.

Les productions de viande bovine et porcine sont très faibles pour la première (activité estivale) et inexistante pour la seconde.

La filière porcine a été pré-identifiée comme filière prometteuse pour l'archipel, notamment du fait que les entreprises de transformation plébiscitent cette viande. Un plan d'affaire type a été développé pour l'archipel. Il montre en première analyse qu'une exploitation conventionnelle mobilisant 0,5 équivalent temps plein, laissant ainsi du temps pour une activité agricole complémentaire, s'avèrerait rentable et permettrait de produire 40% des besoins en viande porcine.

	Importations 2017 (en kg)	Production 2017 (en kg)	Taux de couverture	Commentaires
Volailles	110957	13080	12%	080 Poulets, faisans et canards Grand large, Ferme de l'Ouest et Volière des Iles
Ovins et caprin	20098	6050	30%	Ovins Ferme de l'Ouest : 330 de 18 kg ; Chevreaux Grand large : 10 de 11 kg6
Bovins	134589	3600	3%	12 broutards à 300 kg3
Porc	144268	0	0%	Pas de production recensée
Lapin ou lièvre	244	0	0%	Chasse uniquement
Autre viande	19077	10000	52%	Cerf de Virginie, autour de 400 animaux/an, hypothèse de 25 kg/animal10

Végétales

Elles sont peu développées actuellement en partie du fait du climat rude qui ne permet d'envisager une culture en plein champs que quelques mois dans l'année.

Cette situation pourrait évoluer en lien avec la volonté des autorités de développer ce secteur et de viser une meilleure couverture de la consommation en s'appuyant notamment sur de nouvelles méthodes de production hors-sol (hydroponie, aquaponie).

	Importations 2017 (en kg)	Production 2017 (en kg)	Taux de couverture	Commentaires
Tomates	57390	2175	4%	Floradecor : 1,5t de tomates classiques, 675 kg de tomates cocktail2
Salades et endives	51094	1170	2%	Floradecor : 3900 salades à 300g/s
Racines comestibles	23397	1300	6%	Floradecor : 1,3t de carottes1
Pommes de terre	138173	313	0%	Floradecor : 313 kg (essai)

Ce développement concernera dans un premier temps principalement la consommation en frais pour laquelle les taux de couverture des besoins sont faibles.

Permaculture et jardins forêts, des concepts adaptés aux données de l'Archipel :

Ces formes d'agriculture s'inspirent de la nature et développent des systèmes d'agriculture en synergie basé sur la diversité des productions, leur résilience et leur productivité naturelle.

Une activité de production de petits fruits typiques de climats froids (canneberges, amélanches, argouses, camérisés, plaquebières, sureau...) pourrait permettre la création d'une ligne de produits transformés, confitures, sirops, jus, tartinades, s'appuyant sur un marketing fort, axé sur l'image de Saint-Pierre et Miquelon en synergie avec le développement touristique.

Ces végétaux sont très « tendance », notamment dans les filières bio et permaculture qui se développent très vite en métropole. De nombreux sites prestigieux et fers de lance du tourisme à la française, tels que le Château de Chambord, le château de Versailles, le Château Cheval Blanc, premier grand cru classé de Saint-Emilion ont lancé ce type de productions pour leur attractivité touristique.

Marchés extérieurs potentiels

Pour certaines catégories de produits relevant de spécialités françaises reconnues (charcuterie, produits de volailles élaborés...) une exportation dans l'environnement Nord-Américain est envisageable après agrément délivré dans le cadre de la RSAC pour le Canada et de la FDA pour les USA.

Potentiel en matière de SAU et de SAT

Aujourd'hui, 140 ha de surfaces sont valorisés pour l'ensemble des exploitations agricoles. Compté-tenu des projections réalisées dans le PDAD, entre 170 et 200 ha de surfaces disponibles seront réhabilitées afin d'accroître les surfaces agricoles totales à 340 ha au maximum.

De nombreux dispositifs de soutien au service de cette ambition

Les aides à l'agriculture

Le Programme Sectoriel Agricole (PSA) a 3 sources de financements :

- Opération Groupée d'Aménagement Foncier « Terre et Mer » (OGAF) – Fonds Etat,
- Office de Développement de l'Economie Agricole dans les Départements d'Outre-Mer (ODEADOM), comprenant crédits traditionnels et crédits du Conseil Interministériel de l'Outre-Mer (CIOM) – Fonds Etat (enveloppe de 500k€ par an),
- Fonds alloués par la Collectivité Territoriale.

La Collectivité Territoriale apporte un soutien à la filière à travers plusieurs leviers :

- **Aides à l'investissement** qui sont examinées en Commission des Affaires Agricoles (CAA, se réunit en général 2 voire 3 fois par an). De nombreux dossiers examinés en CAA, font aussi l'objet d'un passage en Commission Mixte Agricole (commission Etat) pour qu'un soutien financier de l'Etat soit apporté également aux projets étudiés (76141€ en 2019),
- **L'indemnité Spécifique Agricole (ISA)**– (délibération 47/2012) réformée en 2012 et désormais plus orientée vers la production. C'est une aide directe aux agriculteurs qui s'est élevée à 56k€ pour 2019,
- **L'aide technique** apportée par la Cellule Agricole Espaces Ruraux et Naturels (CAERN) pour la réalisation des travaux agricoles, à coûts réduits (475h00 annuelles en soutien direct aux agriculteurs),
- **La production fourragère** par la CT reprise par la CAERN : 7 ha exploités et 22 t produites.

L'Etat à travers l'ODEADOM peut intervenir par le biais d'une aide à l'investissement sur les projets nécessaires au développement de l'exploitation qui peut atteindre jusqu'à 80% maximum de l'investissement.

L'accompagnement des porteurs de projets agricoles

Un comité technique agricole (CTA) regroupant la Collectivité Territoriale, l'Etat et la Chambre d'agriculture (CACIMA) ont en charge le déploiement du PDAD, l'instruction des demandes d'aides financières et le suivi des projets agricoles.

L'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projets est dévolu à la CACIMA qui représente le réseau des Chambres d'Agriculture.

L'accompagnement à l'exportation

Les entreprises installées à SPM sont éligibles à la Convention Outre-mer. Cette convention a pour objectif de faciliter l'accès des PME ultramarines aux marchés internationaux en appuyant leurs démarches d'internationalisation. Cela se traduit par une subvention directe, pouvant aller jusqu'à 80%, des prestations d'accompagnement Business France, telles que le VIE, les études réglementaires, les études de marché ou encore la prospection commerciale export.

